



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de MOUY (60250)

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 060-266004365-20260323-DELIB0626-DE

S'LO

Résidence Autonomie
« Dr Guy COMEAU-MONTASSE »

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 Mars 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
8	5	6

L'an deux mil vingt-six, le Mardi **10 Mars** à 09h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mouy, convoqué le 6 Mars 2026, s'est réuni au CCAS, sous la présidence de Monsieur Philippe TERRIER, Président du C.C.A.S.

Présents
Messieurs TERRIER, LTEIF, Mesdames, PATOUX, SEBIH,RIVIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Absente
Mme MOREL,Mme ROMIEU

Considérant que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame Le Receveur Municipal pour l'année 2025,
Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame Le Receveur Municipal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Le Président.

Absentes excusées
Madame DEXTRE

Siège vacant
1 siège vacant suite au décès de Mme LACROIX

Sur le rapport présenté par Monsieur Le Président ;
Après en avoir délibéré,

Pouvoirs
Mme DEXTRE ayant donné pouvoir à M TERRIER

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

❖ **ADOpte** le Compte de Gestion « Résidence Autonomie » du Receveur Municipal pour l'exercice 2025 et dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif pour l'année 2025.

OBJET
Approbaton compte de gestion « Résidence Autonomie » 2025

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame La Sous-Préfète de CLERMONT, à Madame La Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, à Madame le Receveur Municipal de la ville de St Just en Chaussée pour exécution et publiée conformément à la législation et réglementation en vigueur.

OBJET
Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous- Préfecture de Clermont le Et publication ou notification du

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

N° 06/26

Le Président du C.C.A.S.

Monsieur Philippe TERRIER
Maire de Mouy

